

Chariot d'urgence et civières avec O ²	
Code : PR-CL-001	Date d'approbation : 2015-05
Rang de la révision : 2 ^e	Date de prochaine révision : 2018-05
Émis par : DDPP – Soins infirmiers	Destinataires : Gestionnaires, infirmières et infirmiers, inhalothérapeutes, assistants techniques en pharmacies
Références légales :	S/O
Liens :	Politique de soins physiques en situation d'urgence grave (code bleu) PL-RQ-015

CONTENU

SUJET :

Uniformiser la méthode de vérification des chariots d'urgence au niveau de l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal.

CHAMP D'APPLICATION :

Les chariots d'urgence doivent être fonctionnel en tout temps et utilisés pour répondre à toute situation d'urgence médicale à l'intérieur de l'Institut et dans son environnement extérieur immédiat.

OBJECTIFS :

La présente procédure vise à préciser certaines règles quant à la vérification et l'utilisation des chariots d'urgence, ainsi qu'à informer les intervenants de leur localisation et de leur contenu.

DÉFINITIONS ET TERMINOLOGIE SPÉCIFIQUES À CETTE PROCÉDURE :

Chariot d'urgence des unités de soins : meuble roulant avec tiroirs contenant des médicaments et l'ensemble du matériel médical pouvant être requis en situation d'urgence.

Chariots d'urgence du 401 et celui de l'urgence : meuble roulant avec tiroirs contenant des médicaments et l'ensemble du matériel médical pouvant être requis en situation d'urgence incluant un défibrillateur externe automatisé (DEA).

Chariot d'urgence de la Sécurité : meuble roulant contenant des médicaments et de l'ensemble du matériel pouvant être requis en situation d'urgence incluant un défibrillateur, le tout transportable dans des trousse scellées indépendantes.

Matériels : ensemble des éléments susceptibles d'être utilisés pour le fonctionnement, d'une activité, d'une exploitation ou d'une réalisation. Exemple : laryngoscope.

Fournitures : action de fournir, d'approvisionner. Exemple : seringues, compresses.

PRINCIPES DIRECTEURS :

Répondre adéquatement à toute personne ayant besoin d'assistance, dans les meilleurs délais possible.

Avoir en tout temps le matériel requis et en bon état pour donner les soins d'urgence à toute personne à l'intérieur de l'Institut et dans son environnement extérieur immédiat.

Le matériel d'urgence et les fournitures doivent être conformes aux directives de l'établissement¹ et entreposés dans des locaux sécuritaires. Exemples : date de péremption, fonctionnement, etc..

ÉNONCÉ :

UTILISATION DES CHARIOTS D'URGENCE

Les différents chariots d'urgence permettent aux intervenants d'avoir accès rapidement au matériel nécessaire afin de dispenser les soins dans un contexte d'urgence. Pour cette raison, **le matériel et les appareils qu'ils contiennent ne peuvent être utilisés qu'à cette fin.**

LOCALISATION

La mise à jour de la localisation des chariots d'urgence est acheminée aux unités de soins lors de tout changement.

PROCÉDURE À SUIVRE LORS DE L'UTILISATION DU CHARIOT D'URGENCE DANS LES UNITÉS DE SOINS ET DE LA SÉCURITÉ

Se référer à la « *Politique de soins physiques en situation d'urgence grave (PL-RQ-015)* » (code bleu).

PROCÉDURE À SUIVRE APRÈS L'UTILISATION DE L'OXYGÈNE SUR LES CIVIÈRES

De jour entre 8 h et 16 h (fin de semaine entre 8 h et 15 h)

- L'employé qui accompagne un usager lors d'un transfert en situation d'urgence code bleu nécessitant l'utilisation du cylindre d'oxygène, doit s'assurer, avant de quitter l'unité, que le cylindre d'oxygène a été vérifié par le Service d'inhalothérapie.

De soir et de nuit entre 16 h et 8 h (fin de semaine entre 15 h et 8 h).

- L'infirmière de l'unité d'où part l'usager doit aviser le (la) coordonnateur(trice) d'activités de l'utilisation du cylindre d'oxygène;
- Le (la) coordonnateur(trice) d'activités avise le Service d'inhalothérapie via la boîte vocale #2890 de l'utilisation d'une civière avec oxygène, en mentionnant l'unité utilisatrice;
- Le lendemain matin, le Service d'inhalothérapie avisera l'unité utilisatrice d'acheminer la civière avec oxygène au Service d'inhalothérapie pour vérification du cylindre d'oxygène.

¹ C.C.A.S.S. (2007-2010), Soins et services en santé mentale, Norme 13.

RESPONSABILITÉS :

Unités de soins incluant le 401 :

Il est de la responsabilité des chefs d'unité de voir au respect de la présente procédure et d'établir les modalités de vérification du chariot d'urgence de son unité (jour, soir, nuit) selon les fréquences établies (annexes A et B) et s'assurer que ce soit respecté.

Service de la sécurité :

Il est de la responsabilité du chef de la Sécurité de voir au respect de la présente procédure (annexe C).

Service d'inhalothérapie :

Il est de la responsabilité de la coordonnatrice technique en inhalothérapie de voir au respect de la présente procédure (annexes A, B et C).

Procédure

Rédacteurs	Geneviève Ménard, directrice des soins infirmiers (2009) Dr Réal Cloutier, directeur des services professionnels (2009) Nancy Déziel, conseillère intérimaire en prévention et contrôle des infections (révision 2015) Manon Pinet, conseillère cadre en prévention et contrôle des infections (révision 2015)
Instances consultées	Malika Doubi, pharmacienne, chef du Département de pharmacie intérimaire Sylvie Boulianne, coordonnatrice technique inhalothérapie et anesthésie Lyne Bouchard, directrice des soins infirmiers intérimaire Conseil des infirmières et infirmiers (CII)
Responsable de l’approbation	Comité des directeurs adjoints
Responsable de l’application	Direction du développement des pratiques professionnelles – Soins infirmiers
Document historique	N/A
Date de révision de la procédure	R1 : 2009-01 R2 : 2015-05 R3 : R4 : R5 : R6 : R7 : R8 : R9 : R10 :

ANNEXES :

Annexe A : Tableau de vérification du chariot d’urgence, unité de soins

Annexe B : Tableau de vérification du chariot d’urgence unité 401

Annexe C : Tableau de vérification du chariot d’urgence de la Sécurité

Annexe D : Formulaire : « Vérification quotidienne des narcotiques et benzodiazépines »

Annexe E : Formulaire : « Bris de scellés et vérification mensuelle des fournitures du chariot d’urgence »

VÉRIFICATION DES CHARIOTS D'URGENCE

Afin de s'assurer de la conformité des chariots d'urgence, les articles suivants doivent être vérifiés aux fréquences énumérées ci-dessous.

CHARIOTS D'URGENCE DES UNITÉS DE SOINS		
<u>Articles</u>	<u>Fréquence</u>	<u>Vérifiés par</u>
Scellées rouge (cadenas plastiques) (Annexe E)	1 fois/mois	Infirmières
Appareil à succion	1 fois/mois	Infirmières
Extension électrique (près de l'appareil à succion)	1 fois/mois	Infirmières
Cylindre d'oxygène	1 fois/mois	Infirmières
Laryngoscope (lumière) (disponibilité de batteries de rechange dans le chariot)	1 fois/mois	Infirmières
Solutés	1 fois/mois	Département clinique de la pharmacie
Médicaments généraux	1 fois/mois	Département clinique de la pharmacie
Narcotiques et benzodiazépines	1 fois/jour	Infirmières de soir et de nuit
Autres fournitures ¹	1 fois/mois	Infirmières
Défibrillateur et accessoires (sur chariot d'urgence de l'urgence)	1 fois/semaine	Service d'inhalothérapie

Des formulaires de contrôle sont mis à la disposition des infirmières des unités de soins, afin de s'assurer de cette vérification et sont déposés sur le chariot d'urgence. Ils devront, lorsque complets, être conservés au niveau de l'unité de soins pour une période de 5 ans. Voir annexes A et B.

¹Selon la liste dressée et incluse dans le cahier sur le chariot d'urgence

VÉRIFICATION DES CHARIOTS D'URGENCE

Afin de s'assurer de la conformité des chariots d'urgence, les articles suivants doivent être vérifiés aux fréquences énumérées ci-dessous.

CHARIOTS D'URGENCE DE L'UNITÉ 401		
<u>Articles</u>	<u>Fréquence</u>	<u>Vérifiés par</u>
Défibrillateur et accessoires	1 fois/semaine	Service d'inhalothérapie
Scellées rouge (cadenas plastiques) (Annexe E)	1 fois/mois	Infirmières
Appareil à succion	1 fois/mois	Service d'inhalothérapie
Extension électrique (près de l'appareil à succion)	1 fois/mois	Service d'inhalothérapie
Cylindre d'oxygène	1 fois/mois	Service d'inhalothérapie
Laryngoscope (lumière) (disponibilité de batteries de rechange dans le chariot)	1fois/mois	Service d'inhalothérapie
Solutés	1 fois/mois	Département clinique de la pharmacie
Médicaments généraux	1 fois/mois	Département clinique de la pharmacie
Narcotiques et benzodiazépines	1 fois/jour	Infirmières de soir et de nuit
Autres fournitures ¹	1 fois/mois	Service d'inhalothérapie

Des formulaires de contrôle sont mis à la disposition des infirmières des unités de soins, afin de s'assurer de cette vérification et sont déposés sur le chariot d'urgence. Ils devront, lorsque complets, être conservés au niveau de l'unité de soins pour une période de 5 ans.

¹Selon la liste dressée et incluse dans le cahier sur le chariot d'urgence.

VÉRIFICATION DES CHARIOTS D'URGENCE

Afin de s'assurer de la conformité des chariots d'urgence, les articles suivants doivent être vérifiés aux fréquences énumérées ci-dessous.

CHARIOTS D'URGENCE DE LA SÉCURITÉ		
<u>Articles</u>	<u>Fréquence</u>	<u>Vérifiés par</u>
Défibrillateur et accessoires	1 fois/semaine	Service d'inhalothérapie
Appareil à succion (portatif/électrique)	1 fois/semaine	Service d'inhalothérapie
Cylindre d'oxygène	1 fois/semaine	Service d'inhalothérapie
Trousse de soins respiratoires	1 fois/semaine	Service d'inhalothérapie
Trousse de soins infirmiers	1 fois/mois	Infirmières de l'unité 401
Trocart osseux ²	1 fois/mois	Infirmières de l'unité 401
Trousse de médicaments	1 fois/mois	Département clinique de la pharmacie

Des formulaires de contrôle sont mis à la disposition des infirmières des unités de soins, afin de s'assurer de cette vérification et sont déposés sur le chariot d'urgence. Ils devront, lorsque complets, être conservés au niveau de l'unité de soins pour une période de 5 ans.

²Se référer à la technique de soins Assistance à l'installation d'un trocart osseux.

Direction du développement des pratiques professionnelles/Soins infirmiers

BRIS DES SCÉLLÉS ET VÉRIFICATION MENSUELLE DU CHARIOT D'URGENCE

DATE	N° SCÉLLÉS	*DEF	*RAISON DU BRIS DES SCÉLLÉS	SIGNATURE
	1-			
	2-	<input type="checkbox"/>		
	3-			
	1-			
	2-	<input type="checkbox"/>		
	3-			
	1-			
	2-	<input type="checkbox"/>		
	3-			
	1-			
	2-	<input type="checkbox"/>		
	3-			
	1-			
	2-	<input type="checkbox"/>		
	3-			
	1-			
	2-	<input type="checkbox"/>		
	3-			
	1-			
	2-	<input type="checkbox"/>		
	3-			

Note : La signature de l'infirmière fait foi que les scellés ont été retirés et remplacés

*Exemple de raisons de bri : Formation, Code Bleu, Erreur, Utilisation d'un médicament, Familiarisation, autres.

*Service de psychiatrie des urgences : Inscrire un ✓ dans la case pour confirmer la vérification du défibrillateur (réf. Procédures PR-CL 001 et utilisation du défibrillateur).

Révisé janvier 2015